



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Département des sports

Réf. No 2013/CCHD/ccmc
Envoi par courriel

Monsieur Jean TODT

Président
Fédération Internationale
de l'Automobile (FIA)
Chemin de Blandonnet 15
1215 Genève
Suisse

Lausanne, le 13 septembre 2013

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'à l'issue de la 125^e Session qui s'est tenue à Buenos Aires du 7 au 10 septembre 2013, la commission exécutive du Comité International Olympique (CIO) a accordé la reconnaissance définitive à la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA) en application des Règles 3.7 et 25 de la Charte olympique.

Nous félicitons la FIA pour tous les efforts qu'elle a déployés pour répondre aux exigences du CIO et nous nous réjouissons de poursuivre la collaboration établie afin de soutenir le développement de votre sport.

Suivant le statut de la reconnaissance accordée, votre fédération pourra continuer d'être membre de l'Association des fédérations internationales de sports reconnues par le CIO (ARISF) et de recevoir une aide financière annuelle dans le cadre du programme de développement du CIO. La FIA pourra également continuer de bénéficier des divers avantages liés à ce statut en termes de réunions et publications officielles du CIO.

Enfin, veuillez noter que la FIA se doit de respecter les règles en vigueur sur l'utilisation des propriétés olympiques (Règle 7.4, OC) ainsi que les principes et directives d'utilisation pour les Fédérations Internationales reconnues par le CIO.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christophe DUBI
Directeur des sports

cc: Pierre De Coninck, Secrétaire général de la FIA
Pierre Ketterer, Conseiller juridique de la FIA